

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE VENTE DIRECTE

### 1. Prestations du Centre Nautique de Moulin-Mer

Ces prestations sont réservées à toute personne âgée d'au moins 5 ans révolus, en bonne condition physique et sachant nager (sauf pour les enfants en moussaillons).

- au moins 25 mètres avec brassière et immersion pour les moins de 16 ans
- au moins 50 mètres avec plongeon pour les plus de 16 ans.

L'enfant de moins de 16 ans ne pourra pas quitter seul le centre sans une autorisation écrite des parents.

### 2. Tarifs

Le prix des stages est défini par le document tarifaire du CN Moulin-Mer affiché à l'accueil ou remis au moment de l'inscription du stage. L'adhésion annuelle à l'association est en supplément et obligatoire. Le montant de la licence fédérale voile est en supplément et obligatoire (sauf si déjà souscrite dans l'année en cours).

### 3. Paiement en ligne

Le CN Moulin –Mer utilise le système de paiement en ligne sécurisé, module de paiement e-transactions 3D Secure, du Crédit Agricole du Finistère. Le CN Moulin-Mer ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel dysfonctionnement de ce service. Toute réservation en ligne devra faire l'objet d'un paiement intégral de la prestation pour être validée. En ce cas, un e-mail de confirmation vous sera automatiquement transmis lors de la réservation. Conformément à la législation, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de la confirmation d'inscription.

### 4. Ordre d'attribution

Les places dans chaque stage sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

### 5. Réduction sur les stages de CN Moulin-Mer

Une remise de 5% (hors licence et cotisation) est accordée sur présentation de la carte CEZAM dès le premier stage (vente au comptoir uniquement). Une remise de 5% est accordée sur les frais d'inscription à la deuxième inscription (même famille, même paiement) ou dès la deuxième semaine (même enfant). Ces offres ne sont pas cumulables, elles sont accessibles au comptoir et en réservation en ligne.

**L'aide financière pour la pratique de la voile accordée par la commune de Logonna-Daoulas à ses résidents, ne sera proposée qu'en vente au comptoir, et sur présentation d'un justificatif de domicile. La réservation en ligne ne permet pas de bénéficier de cette subvention.**

## 6. Inscription – Formalités – Déclarations

Un bulletin d'inscription sera à compléter et à signer auprès de l'accueil, avant le début du stage, par le stagiaire majeur ou par le représentant légal du stagiaire mineur qui :

Le terme "**bénéficiaire**" désigne la personne définie comme étant bénéficiaire de la prestation au moment de la Commande.

- autorise le bénéficiaire à participer aux activités organisées par le centre nautique
- certifie que le bénéficiaire ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques
- atteste que le bénéficiaire est apte à s'immerger et nager 25 mètres sans reprendre pied (s'il a moins de 16 ans) ou à nager au moins 50 mètres départ plongé (s'il a 16 ans ou plus).
- Autorise le chef de centre à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence.
- autorise le centre nautique à utiliser les images représentant le bénéficiaire dans le cadre défini en détail dans les CGV
- déclare avoir pris connaissance des règlements régissant le stage

J'ai lu et j'accepte [les conditions générales de vente](#) sans réserve et particulièrement les points ci-dessus.

## 7. Responsabilité du centre

Le centre de Moulin Mer n'est responsable de ses adhérents qu'à l'intérieur des locaux aux horaires de leurs séances et après que les parents, pour les enfants mineurs, se soient assurés qu'ils ont été pris en charge par un moniteur.

En dehors de cette limite, l'adhérent est sous sa responsabilité ou celle de son représentant légal.

## 8. Annulation et remboursement

### En cas d'annulation par le client

Un remboursement sera fait des jours de stages non effectués sur présentation d'un justificatif médical.

### En cas d'annulation par le centre nautique

- Pour faute de participants (en-dessous de 4 inscrits la veille du stage), un autre stage pourra être proposé avec aménagement des horaires.
- Pour faute d'inscriptions à 8 jours du stage, le stage pourra être annulé et déprogrammé.
- Pour raisons météorologiques défavorables présentant des risques de sécurité ou autres, un aménagement des séances de navigation concernées, des cours théoriques en salles ou des activités de substitution sont mis en place. Les cours étant maintenus, aucun remboursement ne sera effectué.

## 9. Vol, bris ou perte de matériel personnel

Le Centre de Moulin-Mer décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, appareil photo, jeux...) durant le stage.

## 10. Informatique

En application de la loi informatique et liberté, article 27 de la loi du 06/01/1978, vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander les rectifications opportunes en cas de nécessité. Sauf avis contraire de votre part, le Centre Nautique de Moulin-Mer se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations et informations.

## 11. Droit à l'image

Les photos et vidéos utilisées par le Centre Nautique de Moulin-Mer pour sa promotion (plaquette, affiche, site web...) ne sont pas contractuelles.

Sauf avis contraire de votre part, les photos et vidéos prise à l'occasion de votre stage pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web...) sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puisse être réclamée au Centre Nautique de Moulin-Mer.

## 12. Modalités de recours à une médiation externe en cas de litige

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage ou d'une activité nautique doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du responsable des activités nautiques en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :

- par courrier à : Monsieur Yvan Gerbes – Responsable nautique  
32 route du centre nautique -29460 Logonna-Daoulas
- par e-mail : [ygerbes@donbosco.asso.fr](mailto:ygerbes@donbosco.asso.fr)

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage en faisant référence au contrat souscrit par notre tête de réseau « Nautisme en Bretagne », dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)